



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

déchets radioactifs

Question écrite n° 74974

Texte de la question

M. Yves Cochet alerte M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, sur les risques liés aux déchets nucléaires. Le 12 mars 2010, le Kapitan-Kuroptev, un cargo venu charger une cargaison d'uranium usagé du groupe Areva, a pris la mer pour la Russie. La cargaison doit être acheminée vers Tomsk, *via* Saint-Petersbourg, pour que sa cargaison, propriété d'EDF et d'Areva, y soit retraitée. Le documentaire « Le scandale du nucléaire » diffusé sur Arte au début du mois d'octobre 2009 a révélé que le site Tomsk-7, une ville secrète de 30 000 habitants, interdite aux journalistes, accueillait des déchets français en plein air à la merci d'un accident ou d'un attentat. On y apprend que près de 13 % des matières radioactives produites par notre parc nucléaire sont envoyés pour être stockés en Sibérie. Depuis le milieu des années 1990, chaque année, on compte 108 tonnes d'uranium appauvri issues des centrales françaises arrivant dans des containers. Pourtant, l'industrie nucléaire française valorise son action en communiquant sur les 96 % des déchets qui seraient recyclés. Il s'agit d'une campagne de désinformation à travers laquelle Areva et EDF entretiennent la confusion entre les termes « recyclage » et « retraitement », ainsi qu'entre « recyclable » et « recyclé ». Les 96 % de déchets qui sont en théorie "recyclables" (environ 1 % de plutonium et 95 % d'uranium) sont, dans les faits, très peu recyclés. La quasi-totalité du problème des déchets radioactifs n'est donc pas traitée. La secrétaire d'État de l'écologie Chantal Jouanno a demandé une enquête sur les stocks identifiés en Sibérie. Il aimerait savoir à quel point en est cette enquête et quels en sont les résultats à l'heure actuelle.

Texte de la réponse

L'avis du Haut Comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire a été sollicité le 16 octobre 2009 sur la question des échanges internationaux liés au traitement de l'uranium et sur la transparence de la gestion des matières et déchets nucléaires, produits aux différents stades du cycle du combustible. Les travaux du Haut Comité ont immédiatement été engagés. Un groupe de travail dédié a déjà tenu plusieurs réunions et une délégation du Haut Comité se rendra le 30 juin 2010 sur le site de Tomsk en Russie, afin de visiter les installations nucléaires qui reçoivent les matières à enrichir. Le président du Haut Comité remettra son avis global sur ce dossier à la suite de cette visite. Le caractère pluraliste de la composition du Haut Comité et du groupe de travail mis en place pour la préparation de ce rapport est à souligner et des recommandations pourront être formulées pour améliorer la transparence et la qualité de l'information apportée aux citoyens sur ces sujets.

Données clés

Auteur : [M. Yves Cochet](#)

Circonscription : Paris (11^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74974

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et mer

Ministère attributaire : Écologie, énergie, développement durable et mer

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 15 juin 2010

Question publiée le : 30 mars 2010, page 3534

Réponse publiée le : 22 juin 2010, page 6968